

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 70

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. BRUNO GENZANA

OBJET

Politique publique "environnement, développement durable, énergies renouvelables
et agenda 21" - 2ème répartition - subventions aux associations

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
0413316456**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables et l'agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette deuxième répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations susnommées.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, ce sont onze demandes de subventions déposées par sept associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Boulbon, Peyrolles-en-Provence, Aubagne, Gardanne et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 61 290 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **47 000 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Caducités de subventions d'investissement

Rappel :

Par délibération n° 4 en date du 10/04/2014, le Conseil Départemental a fixé la règle commune de caducité à 3 ans, pour les subventions d'investissement votées par notre collectivité.

A ce jour, quelques associations n'ont pas respecté ce délai de validité en ne demandant pas le paiement du solde de la subvention qui leur a été octroyée par le Conseil départemental.

Les délais de paiements étant donc dépassés, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les caducités des soldes des subventions suivantes :

Année 2013 (investissement)

L'association **Naturoscope** (projet 5716C), a obtenu une subvention de 3 500 € lors de la commission permanente du 29/11/2013 (délibération n°119), pour l'acquisition de matériel pour la Maison de la Mer, la Maison de la Nature et le siège de l'association. Pour ce projet, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la caducité du solde de cette subvention, soit un montant de **3 500 €**

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **47 000 €** (soit : 24 000 € pour le secteur environnement, 15 000 € pour le secteur développement durable et 8 000 € pour le secteur animaux) ;
- de vous prononcer favorablement sur la caducité du dossier d'investissement de l'association Naturoscope pour un montant total de **3 500 €**;
- de m'autoriser à signer pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 € une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL